Pleins droits de Lanaudière

LE PLEIN D'INFOS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE PLEINS DROITS DE LANAUDIÈRE CELLE-CI AURA LIEU LE 19 JUIN 2018

TOUS LES DÉTAILS EN PAGE 6

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION VOUS Y ATTEND

DE G À D : MME SYLVIE CHARTRAND
M SYLVAIN CHASLE / M ANDRÉ BEAUDOIN
MME LUCIE LITWIN

DE G À D :
MME CAROLE DUCHESNEAU
MME THÉRÈSE DESROCHERS
MME MADELEINE WHITE

FAITES VALOIR VOS DROITS!

DANS CE NUMERO

- Mot de la présidente du conseil d'administration
- Notre mission
- Remerciements
- Retour sur notre Journée régionale
- Notre A.G.A.
- Mot de Mme Marie-Lee Gaudereault
- Pour réfléchir un peu
- La rubrique : Question de droit
- Mot du directeur général
- Avis à tous
- Histoire de rire un peu
- La rubrique : Santé mentale
- La rubrique : Des nouvelles d'ailleurs
- À surveiller
- Nos items promotionnels
- Les anniversaires
- Babillard

BONNE LECTURE !

LA VIE, C'EST COMME UNE BICYCLETTE, IL FAUT AVANCER POUR NE PAS PERDRE L'ÉQUILIBRE. ALBERT EINSTEIN

Mot de la présidente du conseil d'administration

par Carole Duchesneau

Bonjour à vous tous, chers membres,

C'est en date du 22 mars dernier, à La Seigneurie Des Patriotes de L'Assomption qu'a eu lieu, sous un magnifique soleil printanier, la 24e Journée régionale de Pleins droits de Lanaudière.

En matinée, nous avons été plusieurs à participer et échanger, et ce, de façon très active au comité de droit L'accès au dossier et la confidentialité. L'information globale acquise par nos conseillères, mesdames Roxanne Berthiaume Nunziato et Marie-Lee Gaudreault, fut très intéressante et surtout essentielle pour nous tous. Quel travail remarquable elles ont fait!

À la suite d'un succulent repas « du temps des sucres », nous avons poursuivi cette journée instructive en assistant à la présentation de madame Sonia Lussier, agente de développement du Carrefour Informationnel et social de la M.R.C. de L'Assomption.

Cette présentation avait pour objectif d'informer les membres du service « 211 » qui, depuis peu, est à la disposition des citoyens de la M.R.C. de L'Assomption.

Ce service d'assistance téléphonique a été conçu pour aider et guider les personnes en leur transmettant les renseignements sur toutes les ressources et services psychosociaux existants sur le territoire de la M.R.C. pouvant convenir à leurs besoins. Pour obtenir plus d'informations, je vous invite tous à composer le « 211 » !!!

Je remercie notre directeur général, monsieur. Bruno Lamarre, pour avoir animé cette journée, sans oublier madame Hélène Lauzier, agente de liaison et communication et le Comité Pleins droits de Lanaudière (le fameux C.P.D.L.) pour l'organisation de notre 24e Journée régionale.

Pour terminer, je tiens à souligner l'accueil chaleureux et la gentillesse de madame Micheline Lavoie et monsieur Mario, les propriétaires de l'exploitation agricole « La Seigneurie Des Patriotes ». J'ai prisé, tout comme vous, j'en suis sûre, l'excellent dîner de « cabane à sucre » ainsi que l'ambiance patrimoniale unique des lieux, et j'en passe !!!!

Sur ce, chers membres, je vous souhaite de passer un beau printemps, qui, lui, s'est fait attendre et un été bienfaisant du tonnerre….Sans trop trop de tonnerre. Bonne lecture !

Carole Duchesneau
Présidente

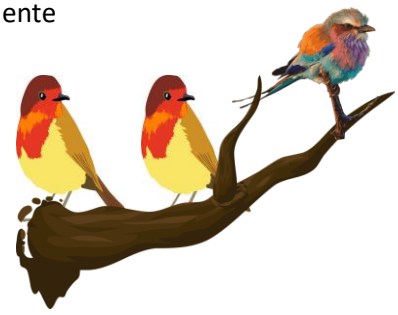

Notre mission

Notre philosophie se base sur le principe de l'appropriation du pouvoir qui oriente la personne à faire ses propres démarches en respectant ses valeurs, ses choix, son rythme et ses besoins.

Pleins droits de Lanaudière vise à promouvoir, protéger et défendre les droits collectifs et individuels des personnes, ou des groupes de personnes, vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale dans la région de Lanaudière.

Nous offrons de l'aide et de l'accompagnement aux personnes ou groupes qui ont besoin d'information concernant les droits et les recours disponibles pour les aider, ainsi que pour les démarches visant l'amélioration de leur qualité de vie et du respect de la personne. Le tout devant favoriser la responsabilisation de la personne, le respect de son rythme et de sa compétence.

Nous offrons également des rencontres, discussions et activités dans le but de former et d'informer en matière de défense des droits.

Enfin, nous effectuons des recommandations en matière de respect des droits en santé mentale aux différentes instances politiques.

Nos services :

- Aide et accompagnement individuel en défense des droits.
- Promotion et sensibilisation auprès de la population en général.
- Formations dans diverses ressources.
- Actions proactives, collectives et systémiques en lien avec la promotion, le respect et la défense des droits.

Visitez notre page facebook et notre site web

Ils ont pour objectif de vous renseigner sur les principaux défis et approches quant à la santé mentale. Tout comme notre journal, nous vous informons des activités de l'organisme et des grands enjeux en santé mentale qui ont une incidence directe sur la vie des gens. Que ce soit les mesures d'exception, la médication, la stigmatisation en milieu institutionnel ou de travail, le respect et la promotion des droits des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale doivent faire partie intégrante de la valorisation de notre société de droit.

Nous vous invitons à vous référer à ces deux liens et à en faire un outil de réflexion en matière de défense des droits en santé mentale.

https://www.facebook.com/pages/Pleins-droits-de-Lanaudière
pleinsdroits.org

Membres du conseil d'administration

Carole Duchesneau, présidente.

Thérèse Desrochers, vice-présidente.

André Beaudoin, secrétaire-trésorier.

Sylvie Chartrand, administratrice.

Sylvain Chasle, administrateur.

Lucie Litwin, administratrice.

Madeleine White, administratrice.

Membres du C.P.D.L.

Madeleine White, déléguée par le C.A.

André Beaudoin, membre substitut délégué par le C.A.

Yvette Boivin.

Lorraine Bouchard.

Gisèle Cadieux.

Josée Harnois.

Kristian Roch.

Louis Rousseau.

Les membres du conseil d'administration et du C.P.D.L. ainsi que l'équipe de travail, tiennent à remercier les personnes suivantes pour le soutien financier à la réalisation du Plein d'infos.

Madame Véronique Hivon
Députée de Joliette

Monsieur Mathieu Lemay
Député de Masson

Monsieur André Villeneuve
Député de Berthier

Monsieur Mathieu Traversy
Député de Terrebonne

Monsieur François Legault
Député de L'Assomption

RETOUR SUR NOTRE JOURNÉE RÉGIONALE

Par Hélène Lauzier
Adjointe à la direction, agente de liaison et de communication

Comme vous avez pu le constater, madame Carole Duchesneau, notre présidente du conseil d'administration, s'est très bien acquittée de cette tâche par son Mot.

Il est vrai que les paroles s'envolent, les écrits restent (Horace) - en passant ce n'est pas une base de droit ça?!?!?!?! - , mais ne dit-on pas qu'une photo vaut mille mots (Confusius).

Alors, en voici quelques-unes :

NOTRE A.G.A.

Par Hélène Lauzier
Adjointe à la direction, agente de liaison et de communication

Comme indiqué à la une, notre assemblée générale annuelle aura lieu le 19 juin 2018 à la Coopérative de Solidarité le Chez-Nous du Communautaire des Moulins, celle-ci débutera à 10 h 00. Évidemment, vous devez arriver un peu plus tôt afin de *soooocialiser* un brin tout en prenant un p'tit café et une p'tite bouchée. Le Chez-Nous est situé au 2500, boul. de Mascouche, Mascouche Qc J7K 0H5 (Salles 206.1 et 206.2).

Un C.A., qu'est-ce ça donne?

Le conseil d'administration (C.A.) est un groupe de personnes morales ou physiques (les administrateurs) chargé d'administrer une institution, comme une association, une entreprise ou un établissement public (Wikipédia).

Les organisations ne sont pas des choses matérielles : on ne peut ni les voir ni les toucher. Cela signifie que les organisations, telles que les organismes sans but lucratif, doivent agir par l'intermédiaire de personnes réelles. Les administrateurs font notamment partie de ces personnes.

Ensemble, les administrateurs forment un groupe que l'on appelle un « conseil d'administration » et c'est ce conseil qui est chargé de superviser le fonctionnement de l'organisme.

De plus, c'est le conseil d'administration en tant que groupe qui prend les décisions et non les administrateurs individuellement. La seule exception à ce principe survient lorsqu'un administrateur a obtenu la permission spécifique de faire quelque chose au nom du conseil d'administration.

Les administrateurs sont choisis de différentes manières selon les règles de l'organisme concerné. Par exemple, ils peuvent être nommés ou élus (P.D.L. c'est élus).

Les conseils d'administration ne fonctionnent pas tous exactement de la même manière, mais de façon générale, le conseil d'administration d'un organisme de sans but lucratif a les responsabilités suivantes :

- S'assurer que l'organisme respecte et réalise la mission qu'il s'est donnée.
- La mission d'un organisme doit être inscrite dans les documents que l'organisme a transmis au gouvernement lors de sa demande d'enregistrement. La mission doit également être décrite dans le certificat de constitution de l'organisme. (Lettres patentes)
- S'assurer que l'organisme respecte les lois qui lui sont applicables (impôts, santé et sécurité, environnement, etc.).
- Gérer les affaires financières de l'organisme (budgets, dépenses, etc.).
- S'assurer de l'entretien des propriétés et des biens de l'organisme. (P.D.L. n'en a pas)
- S'assurer d'avoir les ressources humaines suffisantes pour la réalisation de la mission de l'organisme.
- Créer des règles pour déterminer la manière dont seront traitées les questions importantes (par exemple, des règles pour assurer la confidentialité de certaines informations).
- Conserver tous les registres requis par la loi.
- Donner aux membres l'accès aux informations reliées aux affaires de l'organisme. (A.G.A.)

(Du site Éducaloi).....et de quelques petits ajouts de moi.

Bon! C'était un p'tit cours 101; pour en savoir davantage sur les responsabilités individuelles des administrateurs, allez sur le site d'Éducaloi.

Au plaisir de vous y rencontrer!

MOT DE DE MADAME MARIE-LEE GAUDREAULT

Conseillère en défense des droits

Bonjour, à toutes et tous,

Je m'appelle Marie-Lee Gaudreault, je suis la nouvelle conseillère de Pleins droits de Lanaudière. On m'a demandé d'écrire un article, pour me présenter. Par où commencer? J'ai l'habitude d'écouter les gens, pas de parler de moi. Mais bon! Je me lance.

Je suis originaire de la Haute-Côte-Nord et j'habite dans Lanaudière depuis maintenant deux ans. Je suis aussi titulaire d'un baccalauréat en psychoéducation de l'Université du Québec de Trois-Rivières et d'une maitrise en service social de l'Université Laval. Je suis aussi membre en règle de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (O.T.S.T.C.F.Q.). Au cours de ma formation, j'ai travaillé surtout auprès des enfants et des familles, mais j'ai également œuvré dans une maison de réinsertion sociale en santé mentale, plus précisément avec des personnes ayant un diagnostic de schizophrénie. C'est au cours de ce travail que j'ai réalisé que les personnes ayant un problème de santé mentale avaient plusieurs droits lésés et qu'ils vivaient de la stigmatisation. Cet emploi m'a donné une petite flamme pour travailler en défense de droits. Voilà pourquoi je travaille maintenant à Pleins droits de Lanaudière et que j'aime mon travail. Malheureusement, cela me brise le cœur de dire que je dois quitter mon poste de conseillère. Mon conjoint a eu une opportunité dans une autre région et nous sommes dans l'obligation de déménager. Néanmoins, je suis encore à mon poste pour quelques mois et il me fera plaisir de répondre à vos questions et de vous accompagner dans vos démarches.

Marie-Lee Gaudreault

POUR RÉFLÉCHIR UN PEU!

BONNE RÉFLEXION!

Le rive est le chemin le plus court entre deux personnes.

Charlie Chaplin

LA RUBRIQUE : QUESTIONS DE DROIT

LOCATEUR / LOCATAIRE
DES DROITS ET DES RESPONSABILITÉS POUR TOUS

Par Roxanne Berthiaume Nunziato
Conseillère en défense des droits

Le moment des déménagements approchant à grands pas, plusieurs feront le choix de rester locataire plutôt que de devenir propriétaire. En effet, le logement est une bonne option quand on ne veut pas toutes les responsabilités qu'apporte une propriété. Par contre, les locataires ont eux aussi plusieurs responsabilités, différentes certes, mais non moins importantes. Signer un bail, c'est signer un contrat qui comporte des engagements, ceux-ci ne sont pas tous écrits dans le bail, ils sont cependant inscrits dans la loi. Par exemple, plusieurs personnes croient qu'il est possible de briser son bail en tout temps en payant 3 mois de loyer. C'est faux, il faut respecter le bail jusqu'à la fin. Il y a cependant 4 raisons pour lesquelles une personne peut résilier son bail :

- L'attribution d'un logement à loyer modique
- L'incapacité d'occuper le logement en raison d'un handicap
- Violence conjugale ou agression à caractère sexuel
- Une personne âgée admise de façon permanente dans une résidence pour aînés

Par contre, il y a des démarches à suivre même si l'on quitte notre logement pour une de ces raisons, par exemple, il faut soit remplir un formulaire et/ou envoyer un préavis de 2 mois. Aussi, il est préférable d'avoir des documents justificatifs, par exemple, un rapport médical. Il est possible de trouver la documentation nécessaire pour ces démarches sur le site internet de la Régie du logement. Donc, en général, lorsque l'on a un bail d'un an, la bonne façon de faire si on veut quitter notre logement, c'est de prévenir le propriétaire entre 3 et 6 mois avant la date de renouvèlement du bail, qui est habituellement en juillet. Si le locataire ne donne aucun avis au propriétaire, le bail sera renouvelé automatiquement. Si le bail est à durée indéterminée, la personne peut quitter à tout moment en donnant un préavis d'un mois.

Au contraire, si c'est le propriétaire qui veut mettre fin au bail, il peut le faire seulement s'il veut le reprendre pour s'y loger lui-même ou un membre de sa famille (son père, sa mère, son fils ou sa fille). Il peut aussi le reprendre pour un ex-conjoint ou autre parent dont il est le principal soutien (matériel ou moral). Encore une fois, il y a une démarche à suivre. En effet, le propriétaire doit remettre un préavis au locataire.

Le locateur peut aussi évincer le locataire pour subdiviser le logement, l'agrandir substantiellement ou en changer l'affectation. Il doit alors donner un avis écrit au locataire. La plupart des types d'avis qu'un locataire reçoit de son propriétaire peuvent être contestés avec l'aide d'un formulaire ou d'un avis écrit. Il est toujours possible de trouver une entente avec le propriétaire si celui-ci y est ouvert. Sinon, on peut entreprendre un recours à la Régie du logement, mais ces démarches peuvent être longues et couteuses, c'est pourquoi il est préférable de trouver une entente qui nous convient avec le propriétaire. Il est important d'être bien informé sur les responsabilités qu'amène une location de logement, car même s'il y a plusieurs avantages, il est facile de s'y perdre.

AVIS À TOUS

#Pro Bono

Auteur de l'image : Shurmil Sergey

Pleins droits de Lanaudière désire trouver un avocat qui serait prêt à offrir du temps et de ses services **« Pro Bono »** pour nous aider à répondre aux besoins des gens que nous accompagnons. Donc, vous souhaitez offrir du temps bénévolement à titre d'avocat? Vous connaissez un avocat dans votre entourage qui aimerait offrir de son temps? Eh bien, téléphonez à Pleins droits de Lanaudière! C'est avec plaisir que nous répondrons à vos questions

Histoire de rire un peu.....Ça fait du bien!

Côté, 18 avril 2018
Le Soleil

CE N'EST QU'UN AU REVOIR!

Par Bruno Lamarre
Directeur général

Depuis l'automne 2011, Pleins droits de Lanaudière a eu l'honneur d'accompagner le regroupement régional des personnes utilisatrices de services en santé mentale de Lanaudière (L'IMPACT).

Au cours des 7 dernières années, la permanence et le conseil d'administration de l'organisme ont permis au regroupement de s'implanter solidement dans la région. Dans un premier temps, nous sommes particulièrement fiers d'avoir négocié un financement de 25 000$ par année pour la mission des délégués. Ce qui leur a permis de mener à terme une multitude d'implications régionales et provinciales. À titre d'exemples, les délégués se sont réunis en rencontre de délégués à 45 reprises, ils ont réalisé 19 rencontres régionales rejoignant plus de 340 personnes.

Rencontre nationale du cadre de partenariat de novembre 2013

Au regard de la concertation et de la représentation, le regroupement s'est investi dans l'ensemble des tables et comités de travail des C.S.S.S.L. Nord et Sud, et à partir de l'hiver 2015, du C.I.S.S.S.L. Le rôle des délégués était d'être, dans la mesure du possible, le porteur d'une parole collective concernant l'amélioration de l'organisation des services en santé mentale.

Parallèlement à la concertation, lors des rencontres régionales, les délégués ont consulté leurs pairs

Rencontre nationale du cadre de partenariat d'avril 2016

au sujet de plusieurs défis touchant à la santé mentale dans notre région. Il en ressortit, au fil des 7 années, plusieurs thèmes marquant une réelle préoccupation des personnes. En voici quelques-unes.

- L'application de la loi P-38.001.
- La prévention du suicide chez les hommes.
- La stigmatisation au travail.
- L'élaboration d'un budget.
- La présentation des services 1ière ligne et 2e ligne en santé mentale.
- L'appropriation du pouvoir.
- La qualité des services.
- Etc.

Rencontre nationale du cadre de partenariat d'avril 2016

CE N'EST QU'UN AU REVOIR! (SUITE)

Par Bruno Lamarre
Directeur général

Ce bref tour d'horizon vous permet de constater, cher membre, combien les délégués ont su faire vivre l'implication citoyenne des personnes utilisatrices dans notre région.

En guise de remerciement, nous vous présentons les personnes déléguées qui ont, depuis 2011, fait partie du regroupement.

Madame Carole Duchesneau (6 ans continus).
Madame Lucie Litwin (6 ans continus).

Merci à tous et toutes pour votre travail et votre implication!!!

Madame Sylvie Chartrand (3 ans continus).
Madame Diane Decelles (3 ans continus).
Madame Diane Castonguay (2 ans continus).
Monsieur Sylvain Chasle (2 ans continus).
Madame Michelle Papillon (2 ans continus).
Madame Monic Ste-Marie (2 ans continus).
Madame Johanne Ayotte (1 an).
Madame Sylvie Bilodeau (1 an).
Monsieur Guy Bolduc (1 an).
Madame Lorraine Bouchard (1 an).
Monsieur Michel Bouchard (1 an).
Monsieur Jean-Marc De Mets (1 an).

Madame Francine Gemme (1 an).
Monsieur Simon Joly (1 an).
Madame Andrée Morneau (1 an).
Madame Josée Richard (1 an).
Monsieur Louis Rousseau (1 an).
Madame Geneviève Watson (1 an).

Avec l'annonce du départ de monsieur Denis Pouliot-Morneau, chargé de projet, au 31 mars dernier, une réflexion, quant à la poursuite de notre soutien à l'IMPACT, s'imposait.

Rencontre nationale du cadre de partenariat d'avril 2016

Outre l'obligation de réactualiser un appel de candidatures pour un nouveau chargé de projet, nous avons eu une réflexion quant à l'importance de recentrer nos activités sur les dossiers chauds en défense des droits. Nous avons décidé, à regret, qu'il était temps de passer le flambeau de la gestion du regroupement à une autre organisation, et ce, à partir de septembre prochain.

Nous souhaitons la meilleure chance à l'IMPACT dans la poursuite de ses activités. Nous serons toujours à vos côtés pour vous soutenir dans la continuité de votre prise de parole citoyenne.

Bruno Lamarre
Directeur général

Merci à tous et toutes pour votre travail et votre implication!!!

LA RUBRIQUE SANTÉ MENTALE

NON AUX MESURES DE CONTRÔLE

L'isolement et la contention, il faut s'en libérer!

Plus de soin, plus d'alternatives = pas de contention

Le Québec, premier État à abolir l'isolement et la contention en Amérique du nord, oui c'est possible !

La dignité se perd où les mesures de contrôle s'appliquent!

L'AGIDD-SMQ

L'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec est un regroupement d'organismes voués à la promotion et à la défense des droits en santé mentale. L'AGIDD-SMQ porte un regard critique sur le système psychiatrique et ses pratiques. Elle favorise, par son implication, à la fois la mise en oeuvre de pratiques alternatives et novatrices ainsi que le respect de l'exercice des droits.

Le CDDM

Le Collectif de défense des droits de la Montérégie est un organisme communautaire à but non lucratif offrant aide et accompagnement en promotion et respect des droits aux personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale. Organisme alternatif en santé mentale, le CDDM est aussi un groupe de revendications et de mobilisation appliquant les principes d'éducation populaire autonome.

#Nonauxmesuresdecontrôle

L'AGIDD-SMQ et ses groupes membres militent pour le remplacement des mesures de contrôle par des mesures préventives et alternatives basées notamment sur : le respect et l'exercice des droits, l'écoute de la personne, la connaissance de ses habitudes de vie, de sa médication et des effets secondaires de celle-ci, le respect de la condition mentale et physique, l'établissement de liens de confiance et une meilleure communication.

Le ruban-symbole

La journée nationale du 15 mai est symbolisée par un ruban blanc exprimant la non-violence, sur lequel est apposé une attache automatique noire de type *Tie Wrap* laquelle incarne l'oppression.

Porter le symbole, c'est affirmer son attachement au respect des droits et à l'objectif d'élimination des mesures de contrôle.

AGIDD-SMQ
4837, rue Boyer
Bureau 210
Montréal (Québec)
H2J 3E6

Téléphone : 514 523-3443 • 1 866 523-3443
Télécopieur : 514 523-0797
Courriel : info@agidd.org
Site web : www.agidd.org
Facebook : www.facebook.com
Twitter : @agiddsmq

Février 2018

ISOLEMENT, CONTENTION ET SUBSTANCES CHIMIQUES

#Nonauxmesuresdecontrôle

15 MAI JOURNÉE NATIONALE

COLLECTIF DE DÉFENSE DES DROITS DE LA MONTÉRÉGIE
CDDM
ENSEMBLE POUR UNE AUTRE VISION DE LA SANTÉ MENTALE

AGIDD-SMQ
ASSOCIATION DES GROUPES D'INTERVENTION EN DÉFENSE DES DROITS EN SANTÉ MENTALE DU QUÉBEC

Que sont les mesures de contrôle?

CONTENTION : Mesure qui empêche ou limite la liberté de mouvement d'une personne en utilisant la force physique ou un moyen mécanique. En psychiatrie, des membres du personnel peuvent ainsi immobiliser une personne et recourir à du materiel pour restreindre ses mouvements, avec différentes sangles par exemple.

ISOLEMENT : Mesure qui consiste à confiner une personne dans un lieu d'où elle ne peut sortir librement, comme une salle d'isolement ou une chambre.

SUBSTANCE CHIMIQUE : Mesure qui consiste à limiter la capacité d'action d'une personne en lui administrant un médicament. Les personnes ayant vécu ce type de mesures de contrôle voient en elles des camisoles de force chimiques.

Les alternatives existent

L'objectif d'élimination des mesures de contrôle n'est pas une chimère.

Dans son plan d'action accompagnant ses Orientations ministérielles (2002), le MSSS affirme la nécessité d'en arriver dans les meilleurs délais « à réduire de façon substantielle, et si possible à éliminer », le recours aux mesures de contrôle, « notamment grâce à la promotion et à la mise en application de pratiques de remplacement ».

Depuis, un peu partout au Québec, des initiatives prometteuses sont mises en place pour réduire le recours aux mesures de contrôle, mais demeurent peu connues, tout comme celles qui sont pratiquées dans différents pays.

15 MAI JOURNÉE NATIONALE

NON AUX MESURES DE CONTRÔLE ! ISOLEMENT, CONTENTION ET SUBSTANCES CHIMIQUES

Ce que dit la loi

Au Québec, la Loi sur les services de santé et les services sociaux (article 118.1) permet d'appliquer une mesure de contrôle pour empêcher une personne de s'infliger ou d'infliger à autrui des lésions.

L'utilisation de la mesure doit être minimale et exceptionnelle et doit tenir compte de l'état physique et mental de la personne.

Quel est le problème?

Une mesure de contrôle n'est jamais thérapeutique.

L'isolement et la contention ont des effets néfastes sur les personnes qui les subissent. Au plan physique, les effets vont de la courbature au risque d'asphyxie. Au plan psychologique, on dénote plusieurs sentiments négatifs tels que la peur, l'anxiété, la diminution de l'estime de soi et l'humiliation.

On constate aussi l'utilisation des mesures de contrôle dans des contextes qui ne respectent pas les droits.

Par ailleurs, l'ONU recommande l'interdiction absolue des mesures de contrôle et leur remplacement par des services à l'échelon de la communauté.

L'ONU associe ces pratiques à des actes de torture ou de mauvais traitements et précise que l'imposition de l'isolement et la contention, même pour une courte durée, constitue un traitement cruel, inhumain ou dégradant.

Pourquoi le 15 mai?

Le 15 mai 2015, la Cour supérieure du district de Beauharnois a approuvé le règlement du recours collectif visant « tous les usagers en santé mentale, patients du Centre hospitalier régional du Suroît de Valleyfield, qui ont fait l'objet de mesures d'isolement ou de contention du 11 juin 2005 au 11 juin 2008 ».

Madame Lise Brouard

Une victoire historique pour les corequérants, Madame Lise Brouard et le Collectif de défense des droits de la Montérégie (CDDM), mais aussi pour l'ensemble des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

Le 15 mai 2016 s'est tenue la première Journée nationale « Non aux mesures de contrôle » initiée par le CDDM et l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec, organismes qui militent depuis 2002 pour l'élimination des mesures de contrôle.

LA RUBRIQUE : DES NOUVELLES D'AILLEURS

Isolement: Ottawa porte en appel un jugement

Photo: Lars Hagberg La Presse canadienne

Un juge avait conclu en janvier que l'isolement cellulaire indéfini peut causer de graves séquelles psychologiques chez les détenus.

Beth Leighton - La Presse canadienne à Vancouver
20 février 2018

Le gouvernement fédéral porte en appel un jugement d'un tribunal de la Colombie-Britannique qui vient d'invalider l'isolement cellulaire indéfini, a indiqué l'Association des libertés civiles de cette province, lundi.

C'est l'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique et la Société John-Howard du Canada qui avaient contesté la constitutionnalité de l'isolement cellulaire indéfini, communément appelé « le trou ».

Le directeur de l'association, Josh Paterson, ne comprend pas qu'Ottawa fasse appel du jugement alors que les libéraux avaient promis en campagne électorale de mettre un terme à cette pratique.
Le juge Peter Leask, de la Cour suprême (supérieure) de la Colombie-Britannique, a conclu le 17 janvier que l'isolement cellulaire indéfini compromettait la sécurité des détenus, du personnel carcéral et de la population en général.

Le gouvernement fédéral avait plaidé que cette pratique était raisonnable et nécessaire pour assurer la sécurité des détenus, mais le juge a conclu qu'il s'agissait d'une pratique inhumaine et cruelle, qui peut causer de graves séquelles psychologiques.

Le juge Leask a accordé 12 mois au gouvernement fédéral pour modifier la loi, qui devra prévoir des limites strictes à l'isolement cellulaire afin qu'il ne soit plus indéfini. Le ministre de la Sécurité publique, Ralph Goodale, indiquait alors que son gouvernement étudiait le jugement, mais qu'il « était prêt à répondre aux besoins des plus vulnérables au sein du système correctionnel fédéral ».

Suite

À SURVEILLER

Voici le lien pour voter

Les prix ORANGE et CITRON 2018 de L'AGIDD-SMQ

CANDIDATURES

Prix ORANGE

Jean Hébert

S'inspirant du témoignage de plusieurs centaines de patients, Jean Hébert, psychiatre, a lancé un cri du cœur pour sensibiliser au sort des personnes vivant un problème de santé mentale qui transitent avec des compagnies d'assurance dans le cadre d'un arrêt de travail. Sujet tabou, complexe, ardu à documenter. «*Je trouve inquiétante la dérive qui entoure le respect de la vie privée de ces personnes, comme le non-respect de la confidentialité et le secret professionnel. (…) Les compagnies demandent presque systématiquement l'ensemble du dossier psychiatrique afin d'évaluer et traiter le dossier. Pour mieux arriver à leurs fins, elles prennent le patient en otage, qui devient souvent le lien entre le médecin et l'assureur. (…) Elles intimident, elles menacent subtilement (…). Tous les patients signent le formulaire de consentement (…). Est-ce un consentement éclairé, volontaire ? J'en doute. (…) pourquoi traiter toutes ces personnes souffrantes, fragiles et souvent honteuses de leur condition comme des menteurs, des profiteurs ou des paresseux ? (…) Le respect, on le mérite tous, mais notre vie intime nous appartient. Elle n'appartient pas aux assureurs.*» (La Presse, 12 février 2017)

Anne-Sophie Thommeret-Carrière

Anne-Sophie Thommeret-Carrière a su partager avec une clarté éloquente les effets pervers du bracelet électronique destiné aux personnes en situation d'itinérance, faisant valoir le risque accru de contrôle social. Le projet permettrait aux passants de donner de l'argent virtuel; les dons reçus seraient échangeables contre certains produits jugés « bons ». « *N'est-ce pas humilier deux fois ceux qu'on prétend aider ?* », interroge la médecin de famille œuvrant auprès des personnes en situation d'itinérance et de vulnérabilité. Elle estime également que les bracelets brimeront la vie privée, car ils fourniront des informations aux donateurs, par exemple le nom du bénéficiaire ainsi que son parcours de vie. «*Absolument rien dans cette « innovation » ne tient compte des besoins spécifiques des personnes en situation d'itinérance. Rien ici n'a été réfléchi selon leur perspective. Ainsi, on fait l'impasse sur des éléments essentiels qu'il faut comprendre pour aider réellement. Ces personnes, déjà marginalisées, sont aussi criminalisées à outrance. Elles sont souvent aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de stress chronique. (…) Cette approche est paternaliste et infantilisante.*» (Le Devoir, 22 novembre 2017)

Comité Pare-Chocs

Le Comité Pare-Chocs est un comité autonome qui regroupe des militants et militantes travaillant solidairement pour constituer un mouvement de lutte pour l'abolition des électrochocs au Québec. Depuis 2006, à l'occasion de la fête des Mères, le comité Pare-Chocs tient un rassemblement contre l'utilisation des électrochocs. Les électrochocs entraînent d'importants effets secondaires sur les personnes et leurs impacts à long terme sont mal connus. Des centaines de personnes subissent des électrochocs chaque année dans les établissements de santé québécois, a rappelé le comité Pare-Chocs, à l'occasion du 11e rassemblement tenu à Montréal. Cette technique controversée existe depuis 75 ans et ne fait l'objet d'aucune surveillance au Québec malgré sa dangerosité. Elle est plus utilisée sur des populations vulnérables avec des problèmes de santé mentale. (Radio-Canada, 13 mai 2017)

Prix CITRON

Jocelyne Paulin

Omnipraticienne à Valleyfield, la Dre Jocelyne Paulin a plaidé coupable à trois chefs d'infractions, y compris pour manque de suivi et négligence à un traitement, mais a témoigné qu'elle ignorait les risques du lithium sur les fonctions rénales. Elle a prescrit pendant 20 ans du lithium à une patiente laquelle a été obligée de subir une greffe de rein après avoir développé une grave maladie. Dès 2010 des signaux d'alarme étaient présents dans les examens de lithémie, mais la médecin les aurait ignorés. « *On se demande comment un médecin peut prescrire le lithium pendant vingt ans sans savoir ce qu'on apprend en deuxième année de médecine* », a résumé le Dr Louis Prévost, syndic du Conseil de discipline du Collège des médecins du Québec. « *C'est tellement surprenant, que c'est difficile à croire* », a-t-il dit, qualifiant *l'attitude de la Dre Paulin de « désinvolte »*.» Le lithium est qualifié de « toxique » et doit faire l'objet d'un monitorage assidu. (Le Journal de Montréal, 28 octobre 2017)

Centre hospitalier de la Baie-des-Chaleurs

Pour une troisième fois en moins de 10 ans, le Centre hospitalier de la Baie-des-Chaleurs est mis en candidature pour une situation d'abus liée aux contentions. Cette fois-ci, M. Litalien, 33 ans, a été attaché à son lit durant 6 semaines consécutives au département de psychiatrie. Bien que M. Litalien ait une condition neurologique susceptible d'occasionner des crises de colère, lesquelles se seraient intensifiées, il appert une déresponsabilisation de l'établissement. En effet, une mesure de contrôle peut être appliquée pour empêcher une personne de s'infliger des lésions ou d'en infliger à autrui. Il doit s'agir de la mesure la moins contraignante, pour une durée minimale, lorsque toutes les mesures alternatives ont échoué. Comment la situation de M. Litalien peut-elle répondre à ces critères ? L'établissement semble plutôt avoir abandonné M. Litalien lequel était en attente d'un lieu d'hébergement plus adapté.

CHSLD Saint-Anselme

Jean-Pierre Belley, 89 ans, a fini ses jours d'une horrible façon au CHSLD Saint-Anselme en Chaudière-Appalaches, déplore sa fille. Après avoir reçu un diagnostic d'Alzheimer, M. Belley a été admis temporairement au CHSLD, le 11 décembre, dans l'attente d'une place adaptée à sa condition d'errance. Au CHSLD, étant donné le peu de personnel, on lui administre des psychotropes pour gérer ses symptômes. Le 23 décembre, sa fille retrouve son père inconscient dans un fauteuil roulant, la tête baissée, le corps gonflé et dur, respirant avec difficulté. Sa fille fait ses propres recherches et découvre que les psychotropes prescrits ont des effets secondaires qui expliquent la détérioration de l'état de santé de son père. Pendant plusieurs jours, sa fille insiste pour qu'on cesse la médication ce qui sera fait au final. «*Mais il était trop tard (…) Sa situation s'est dégradée jusqu'à sa mort (…). Ses derniers jours ont été pour moi un film d'horreur que je me repasse en boucle comme un cauchemar*», a témoigné Mme Belley. (Le Soleil, 9 janvier 2018). Le CISSS de Chaudière-Appalaches affirme qu'il n'y a eu aucun manquement dans le dossier.

À SURVEILLER

Revoici le lien pour voter

La petite histoire de l'AGIDD-SMQ

Fondée en 1990, l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ) a pour mission de lutter pour la reconnaissance et l'exercice des droits des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale. Ces droits, fondés sur des principes de justice sociale, de liberté et d'égalité, sont ceux de tout citoyen.

L'AGIDD-SMQ a développé, depuis sa fondation, une expertise unique et reconnue dans plusieurs milieux concernant les droits des personnes vivant un problème de santé mentale.

L'Association porte un regard critique sur les pratiques en santé mentale et s'implique pour le renouvellement de ces dernières. Son action prend différentes formes :

- Prises de position publiques et politiques ;
- Diffusion de formations aux personnes utilisatrices ainsi qu'aux intervenants des milieux communautaires et du réseau de la santé ;
- Diffusion de publications sur les droits en santé mentale ;
- Organisation de colloques sur les droits en santé mentale.

La petite histoire des prix ORANGE et CITRON

Le concours des prix Orange et Citron est une initiative de l'AGIDD-SMQ.

C'est en 1996 que ce concours a vu le jour. De 1996 à 1999, un jury nommé par le conseil d'administration étudiait les candidatures et choisissait les gagnants. Depuis 1999, un vote populaire permet de déterminer les récipiendaires de ces prix.

Cet évènement annuel vise à mobiliser autour de la question du respect des droits des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

C'est une façon concrète et originale de démystifier « la folie » dans son langage et dans son essence tout en permettant aux personnes de s'approprier un certain droit de regard sur cette société qui trop souvent les exclut ou les marginalise. C'est une occasion qui leur permet de reprendre du pouvoir en ayant droit au chapitre, en devenant juge plutôt qu'accusé.

Le prix ORANGE est remis à une personne, un groupe, une association ou une institution s'étant illustré de par son implication pour le respect des droits des personnes vivant un problème de santé mentale.

Le prix CITRON est décerné à une personne, un groupe, une association ou une institution qui, de par son implication, contrevient au respect des droits des personnes vivant un problème de santé mentale.

Les votes doivent être reçus avant le 12 mai 2018.

BULLETIN DE VOTE

QUI PEUT VOTER ? Toute personne qui vit ou a vécu un problème de santé mentale & toute personne intéressée à la question du respect des droits des citoyens vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

Votre vote pour LE PRIX **ORANGE** 2018

- ☐ JEAN HÉBERT
- ☐ ANNE-SOPHIE THOMMERET-CARRIÈRE
- ☐ COMITÉ PARE-CHOCS

Votre vote pour LE PRIX **CITRON** 2018

- ☐ JOCELYNE PAULIN
- ☐ CENTRE HOSPITALIER DE LA BAIE-DES-CHALEURS
- ☐ CHSLD SAINT-ANSELME

VOTEZ
AVANT LE 12 MAI 2018

En ligne : www.agidd.org
Par la poste :
AGIDD-SMQ
4837, rue Boyer, bureau 210
Montréal (Québec) H2J 3E6
Par télécopieur : 514 523-0797
Par courriel : info@agidd.org

*Les prix ORANGE et CITRON 2018 seront remis le **MARDI 29 MAI** lors d'un 5 à 7 au Centre Saint-Pierre (salle nº 100), situé au 1212, rue Panet à Montréal.*

AGIDD-SMQ
Téléphone :
514 523-3443 • 1 866 523-3443
Site Web : www.agidd.org
www.facebook.com/agidd.smq
@agiddsmq

AGIDD-SMQ
ASSOCIATION DES GROUPES D'INTERVENTION EN DÉFENSE DES DROITS EN SANTÉ MENTALE DU QUÉBEC

À SURVEILLER

Communiqué: Étude des crédits 2018-2019 volet services sociaux –
La mobilisation CA$$$H porte fruit, mais doit se poursuivre

Montréal, le 27 avril 2018 – L'Étude des crédits du MSSS a aujourd'hui permis de clarifier les montants annoncés par le budget 2018-2019 pour le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Bien que les 17$M annoncés soient loin de combler tous les besoins, ces sommes n'auraient pas été dégagées sans la mobilisation des groupes communautaires, notamment par les actions réalisées ces derniers mois dans le cadre de la campagne CA$$$H (Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement).

Questionnée par Dave Turcotte, porte-parole de l'opposition officielle en matière de services sociaux et de protection de la jeunesse, madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, a confirmé que le montant de 17M$ bonifiait le plan quinquennal présenté l'an passé. Selon ces engagements, en 2022, le PSOC aura été rehaussé d'un total de 42M$ par rapport à l'enveloppe 2016-2017 (voir tableau récapitulatif ci-bas). Mme Charlebois a aussi levé toute ambiguïté quant à l'usage de ces fonds en précisant qu'ils seraient récurrents, destinés totalement à la mission globale et sans reddition de comptes additionnelle.

La ministre a de plus indiqué que l'attribution de ces sommes se ferait sensiblement selon les mêmes règles que celles utilisées durant l'année qui vient de se terminer, mais en y ajoutant une balise pour tenir compte de la hausse annoncée du salaire minimum. « Bien que l'application de cette nouvelle règle demeure à clarifier, c'est probablement la première fois que le gouvernement prend en compte la hausse des frais salariaux que doivent assumer les groupes. Il s'agit d'une bonne nouvelle pour la suite des travaux sur le calcul du taux annuel d'indexation, souligne Odile Boisclair, présidente de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles. La ministre a d'ailleurs mentionné être en discussion avec le ministère des Finances au sujet de l'indexation. Nous avons très hâte d'en savoir plus ».

Dans l'intervalle, les groupes recevront une indexation de 1,6%, sur la base de l'Indice des prix à la consommation (IPC). « Malheureusement, cela ne leur permettra pas de couvrir l'ensemble des augmentations à assumer, pour le loyer, les salaires et charges sociales, etc., souligne Mercédez Roberge, porte-parole de la campagne CA$$$H. Compte tenu de cette trop faible indexation, les groupes continueront donc de s'appauvrir, d'autant plus que le 17M$ ajouté cette année ne peut couvrir les besoins de tous les groupes».

Mme Boiclair souligne que ces avancées sont le fruit de la mobilisation des organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux. « Haute Pression, la première action de notre campagne a permis de sensibiliser l'ensemble de la classe politique par de nombreuses rencontres et par une présence assidue dans les gradins de l'Assemblée nationale de novembre 2017 à mars 2018. Ces premiers résultats nous encouragent à poursuivre le travail».

Rappelons que la campagne CA$$$H demande de combler le manque à gagner annuel évalué à 355M$, pour les 3000 groupes communautaires liés au PSOC pour le financement de leur mission globale, de même qu'une indexation de 3,25%, sur la base de l'augmentation annuelle de leurs coûts d'opération. L'enveloppe actuelle du PSOC représente moins de 1,4% du budget des dépenses du MSSS, proportion qui demeurerait à ce niveau même si les groupes recevaient l'indexation annuelle qu'ils réclament.

La Table espère bientôt rencontrer la ministre pour discuter des détails restants et trouver des solutions durables quant à l'indexation annuelle. T.R.C.O.P.B.

– 30 –

Il nous reste des items promotionnels à vendre.

Tee-shirt : 10,00$

Devant

Dos

Épinglette : 3,00$

Nous offrons les 3 items (**le kit**) pour 15,00$

Sac d'épicerie : 3,00$

POUR VOTRE INFO :

Pleins droits de Lanaudière accepte les dons en argent.
Pour un don de plus de 20,00$, un reçu d'impôt vous sera acheminé.

POUR NOUS JOINDRE :

Pleins droits de Lanaudière
718, boulevard Manseau
Joliette (Québec) J6E 3E9
Téléphone : (450) 394-0779
Télécopie : (450) 394-4303
Ligne sans frais : 1-855-394-0779
Courriel : pleinsdroits@videotron.ca

D'AVRIL À SEPTEMBRE (inclus)

Tout âge porte ses fruits,
il faut savoir les cueillir.
Raymond Radiguet

Kevin Malouin
Coryne-Meagan Quenneville- Cabana
Diane Decelles
Raymond Lauzon
Nicole Senécal
Doris Trépanier
Lucie Litwin
Dominic Prévost
Gaston Girard
Guy Cimone
Rosaire Lamothe
Lorraine Bouchard
Carmen Arbour
Hélène Grenier
Manon Ferland
Robert Hénault
Richard Lortie
Raymarc Desroches
Sophie-Claude Therrien
Carine Barbeau
Lise Couture-Deslongchamps
Marco Dastou
Josée Brulé
Madeleine White
Rosane Lévesque
Sylvie Rocheleau
Mario Mondor

Thérèse Tremblay
Maude Malouin
Lise Boisvert
Catherine Marion
Louis Rousseau
Nathalie Sinclair
Michel Paquet
Cynthia Charbonneau
Jean-Paul Grégo ire
Alain Saint-Germain
Éric Charbonneau
Sylvie Chartrand
Mélanie Leduc
Sylvie Blais
Nathalie Chiasson
Renée Dowd
Line Labelle
Pierre-Jude Gaudry
Hélène Beaudoin
Hélène Chicoine
Michel Caron
Michel Gauthier
Michel Claveau
Claire Thivièrge
Josée Harnois
Andrée Morneau
Lise Breault
Paulette Miron

Geneviève Watson
Michel Bourgault
Danielle Charbonneau
Chantal Dubé
Lynda Roberge
Martine Comtois
Dominic Goulet
Marie-Claude Derosiers
Bernard Poulin
Amélie Morin-Sirois
Amélie Morin-Sirois
Lise Goudreau
Pierrette Martin
Catherine Jacques
Diane Castonguay
Monique Bourque
Gilles Robillard
Line Valières
Jacques Lecours
Richard Leblanc
Gaston Grégoire
Guy Bolduc
Kristian Roch
Michelle Papillon
Nathalie Lamarche
Raymond Tremblay
Hélène Trudel

BABILLARD

Pleins droits de Lanaudière

Avril :

- **5** : Rencontre du conseil d'administration de P.D.L.
- **9 :** Présence de P.D.L. à une rencontre du conseil d'administration du M.É.P.A.L.
- **10** : Rencontre du comité Fluidité : Sous-comité de la Table régionale de concertation en S.M. de Lanaudière.
- **17** : Rencontre *Bilan* du comité Re-connaissance : Sous-comité de la Table régionale de concertation en S.M. de Lanaudière.
- **17** : Rencontre du conseil d'administration de P.D.L.
- **25** : Présentation de la mission et des services de P.D.L. à La Maison populaire de Joliette.

Mai :

- **8 et 9** : Présence de P.D.L. au J.A.S.M.
- **9** : Journée fluidité *De l'ado à l'adulte : faire ensemble et autrement* du comité Fluidité : Sous-comité de la Table régionale de concertation en S.M. de Lanaudière.
- **10** : Rencontre de la Table régionale de concertation en S.M. de Lanaudière.
- **11** : Présence de P.D.L. au 25e de l'Envol au spectacle de P.A. Méthot
- **16** : Présentation de la mission et des services de P.D.L. à l'organisme A.J.R.J. (Association pour les jeunes de la rue de Joliette.
- **24** : Rencontre du conseil d'administration de P.D.L.
- **29** : Présence de P.D.L. au Colloque de L'A.G.I.D.D. S.M.Q.
- **30** : Présence de P.D.L. à l'A.G.A. de L'A.G.I.D.D. S.M.Q.
- **30** : Présence de P.D.L. au vernissage du C.A.V.A.C. *Transformer la culture ensemble.*

Juin :

- **5** : Comité de droits *La consommation et vous* à Habitat jeunesse Mascouche
- **19** : Assemblée générale annuelle de P.D.L.
- **26** : Rencontre *Bilan Journée fluidité* du comité Fluidité : Sous-comité de la Table régionale de concertation en S.M. de Lanaudière.

IMPACT

Avril :

- **25** : Rencontre des délégués.

Mai :

- **8 et 9 mai** : Présence de délégués de l'IMPACT au J.A.S.M.
- **9** : Journée fluidité *De l'ado à l'adulte : faire ensemble et autrement* du comité Fluidité : Sous-comité de la Table régionale de concertation en S.M. de Lanaudière.
- **10** : Rencontre de la Table régionale de concertation en S.M. de Lanaudière.

Juin :

- **6** : Rencontre des délégués
- **26** : Rencontre Bilan *Journée fluidité* du comité Fluidité : Sous-comité de la Table régionale de concertation en S.M. de Lanaudière.

Nous tous à Pleins droits de Lanaudière vous souhaitons un été splendidement extraordinaire et régénérateur!

SI VOUS DÉSIREZ DEVENIR MEMBRE DE PLEINS DROITS DE LANAUDIÈRE

✂----------

Je désire devenir membre de Pleins Droits de Lanaudière inc.

Par mon adhésion, je m'engage à :

- **Adhérer aux fondements, aux valeurs et aux objectifs de la corporation.**
- **Respecter les règlements généraux.**

PRÉNOM : _____ NOM : _____

ADRESSE : _____VILLE : _____

CODE POSTAL : _____ TÉLÉPHONE : _____

COURRIEL : _____

DATE DE NAISSANCE : JOUR : _____ MOIS : _____

☐ **MEMBRE ACTIF** : **(**Toute personne vivant ou ayant vécu un problème en santé mentale**)**

☐ **MEMBRE SYMPATHISANT** : (Toute personne participant aux activités et supportant les objets de l'organisme)

SIGNATURE : _____ DATE : _____

ACCEPTÉ AU CA DATE : _____

Veuillez noter que toute personne rémunérée, ou membre d'un conseil d'administration d'un établissement de santé et de services sociaux, ne peut être membre sympathisant.